

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale...
Annonces anglaises...
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.
Autres départements... 7 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale... 10 fr. 16 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

30 mai 1882	
500	500
751	751
450	450
701	701
305	305
512	512
583	583
2740	2740
1023	1023
16	16

Télégrammes

DE NUIT
Fil spécial du RÉPUBLICAIN DU RHONE

CHAMBRE DES DEPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du mardi 30 mai
PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT
La séance est ouverte à 2 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.
La Chambre adopte en deuxième délibération le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Nyons à Pierrelatte, sur ligne de Lyon à Marseille, par Valréas.

INTERPELLATION BAUDRY-D'ASSON

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. de Baudry-d'Asson sur l'application du nouvel enseignement primaire dans les écoles communales.
M. Baudry-d'Asson dit que le gouvernement veut donner au pays une jeunesse athée; il n'y réussira pas.
Il déclare que, quant à lui, il ne se soumettra pas à la loi inique.
M. le président rappelle à l'ordre l'orateur.
Celui-ci continue et dit que, malgré les efforts du gouvernement, les écoles laïques resteront vides. La sécularisation des écoles équivalait à la guerre civile.
Les instituteurs élèvent les enfants dans la haine de la religion. Les scandales irréligieux dont ils ont été témoins ont eu lieu en plusieurs communes.
M. Jules Ferry a fait connaître dans quelles conditions la loi sera dorénavant exécutée.
En conséquence, il propose un ordre du jour qui est adopté.
Vote de l'ordre du jour pur et simple.
La Chambre adopte l'ordre du jour pur et simple.

LES AFFAIRES D'ÉGYPTÉ

M. le président annonce que M. Delafosse demande d'interpeller le ministère sur des affaires d'Égypte.

M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, demande le renvoi de l'interpellation qui est fixée à jeudi.

LA RÉFORME JUDICIAIRE

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet et les propositions de loi sur la réforme de l'organisation judiciaire.

Discours de M. Graux

M. Graux expose que la réforme la plus urgente est celle du personnel; la commission l'a ajournée en laissant au ministre le soin des nominations; c'est donc maintenant qu'il faut se prononcer sur le mode d'élection des magistrats.

Il dit qu'il y a à choisir entre deux systèmes: ou le pouvoir judiciaire est une branche du pouvoir exécutif, mais c'est là le système monarchique, ou il émane de la nation et alors le seul système est celui de l'élection.

L'orateur fait l'histoire du système électif qui a été employé à diverses reprises et montre qu'il a toujours donné des excellents résultats.

La suppression de l'inamovibilité amène forcément l'élection. L'élection avec une longue durée du mandat peut seule assurer l'indépendance de la magistrature.

Il fait la critique du projet du gouvernement qui supprime l'inamovibilité et maintient la nomination des magistrats par le pouvoir exécutif. C'est là le pire système; il faut revenir aux traditions de la Révolution, c'est-à-dire à l'élection.

Discours de M. Rivière

M. Rivière ne pense pas que la commission se soit prononcée contre l'élection; elle est favorable à ce système, mais elle estime que la question de l'inamovibilité doit être tranchée immédiatement.

L'inamovibilité doit disparaître; elle est incompatible avec le régime républicain.

Il fait l'histoire de l'ancienne magistrature et montre que l'inamovibilité est un danger pour la liberté.

Le mandat des magistrats ne doit pas être trop long; plus il est long moins bon est le juge.

L'orateur ajoute que la suppression de l'inamovibilité est le seul moyen de se débarrasser des magistrats hostiles.

Discours de M. Martin-Feuillée

M. Martin-Feuillée estime que la réforme des institutions doit passer avant la réforme du personnel. Le nombre des magistrats et des tribunaux doit être diminué. Il vaut mieux peu de juges mais des juges bien payés et pas toujours préoccupés de leur avancement.

Le sort de la commission est de ne pas présenter une loi d'ensemble, mais des expédients.

L'orateur se prononce en faveur de la suspension de l'inamovibilité.

Il dit qu'une nouvelle investiture est nécessaire; tous les gouvernements l'ont exigée. Il ne faut pas conserver dans la magistrature des hommes hostiles à nos institutions.

L'orateur se prononce néanmoins contre le système de l'élection des magistrats. Les expériences faites en France et à l'étranger ne sont pas probantes.

L'élection est l'affranchissement de la magistrature, et aboutirait à la création d'un troisième pouvoir.

La République n'y gagnerait pas dans les 27 départements, où les conseils généraux ne sont pas républicains.

Le pays ne comprendrait pas qu'en livrant les fonctions judiciaires à des ennemis de la République.

La magistrature doit rester en dehors des luttes politiques.

L'orateur discute point par point le projet de la commission et le déclare incomplet. Il se prononce contre les trop nombreuses suppressions de tribunaux proposées.

Il est évident cependant qu'une réforme sérieuse est à faire; l'opinion publique l'exige.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 6 h. 30.

Jeudi, séance publique à 2 heures.

Informations

Paris, 30 mai.

L'Officiel publie un arrêté de M. Ferry décidant que, dans toute commune dépourvue d'école maternelle, aucun emploi de deuxième adjoint ou deuxième adjointe ne sera créé dans les écoles primaires publiques qu'après qu'il aura été pourvu à l'installation d'une classe enfantine constituée conformément à la loi du 16 juin 1881.

L'Officiel publie en outre une circulaire de M. Ferry, adressée aux préfets et relative à l'application du précédent arrêté.

Le siège législatif de Cosne, laissé vacant par la mort de M. le baron de Bourgoing, sera disputé par MM. Fleury et Gambon, qui viennent de poser leurs candidatures.

Le conseil des ministres s'est réuni hier soir, à dix heures, à l'Élysée; il a duré jusqu'à une heure du matin. MM. Jules Ferry et Goblet, qui étaient revenus, y assistaient. Le conseil a reçu communication des dépêches de l'Égypte.

Le bruit court que deux des personnes blessées dans l'échauffourée de samedi soir, au quartier Latin, auraient succombé à l'Hôtel-Dieu. Ce sont MM. Aubry, étudiant, et Guérin, employé de commerce.

L'affaire des troubles a été renvoyée à samedi. Les prévenus ont été mis en liberté provisoire.

Des groupes d'étudiants accompagnant leurs camarades libérés ont regagné le quartier Latin sans incident.

On annonce que M. le général Pittié cesserait bientôt ses fonctions de chef de la maison militaire du président de la République.

Il irait, en septembre prochain, prendre à Toulon, où se trouve une grande partie de sa famille, le commandement de la 57^e brigade, du 15^e corps d'armée, en remplacement du titulaire actuel, le général Hervé, qui passera, à cette époque, dans le cadre de la réserve.

C'est après-demain jeudi que Victor Hugo publie, chez l'éditeur Calmann-Lévy, *Torquemada*.

Le nouveau drame de l'auteur de *Ruy-Blas* a cinq actes, dont un prologue, intitulé *l'In Pace*.

Encore une victime du devoir.

Un jeune étudiant en médecine, M. Léo Thillet, âgé de vingt-trois ans, vient de mourir des suites d'une diphtérie, contractée dans son service des hôpitaux. Ce jeune homme qui donnait les plus belles espérances, s'était dévoué à la guérison de plusieurs malades atteints du croup, à l'hôpital des Enfants. C'est là qu'il avait pris les germes de la maladie terrible, qui l'a ravi en vingt-quatre heures à sa famille et à ses amis.

Ses camarades avaient tenu à accompagner à sa dernière demeure le jeune étudiant, et ses obsèques, qui ont eu lieu hier, avaient réuni une assistance des plus nombreuses.

M. Vela, l'éminent sculpteur milanais, vient d'être nommé associé étranger de l'Académie des beaux-arts.

M. Vela est l'auteur des *Derniers jours de Napoléon*, statue dont le succès fut très grand à l'Exposition universelle de 1867 et qui, achetée par l'État, a été placée dans la salle du Sacre du Musée de Versailles.

Il est à remarquer, à ce propos, que l'Académie des beaux-arts de Paris place parmi ses associés un artiste italien au moment même où les artistes italiens demandent à leur Parlement de refuser le bénéfice d'un concours public à un artiste français.

Le journal le *Napoléon* cesse sa publication à partir de demain; une lettre du prince Napoléon remercie le directeur d'avoir toujours soutenu les vraies doctrines napoléoniennes.

Un duel au pistolet a eu lieu hier entre M. Spandou et Izzet-Bey, aide de camp du sultan, à la suite d'une altercation aux courses d'Auteuil. Deux balles ont été tirées sans résultat.

LES AFFAIRES D'ÉGYPTÉ

Londres, 30 mai.

Le *Standard* annonce du Caire que l'on assure qu'Osman-Pacha serait choisi pour remplir les fonctions de commissaire turc en Égypte; il arriverait cette semaine accompagné seulement d'une garde d'honneur.

Des transports turcs ayant à bord 10,000 soldats sont actuellement prêts dans le port de Rhodes.

Le *Times* annonce de Constantinople que lord Dufferin et M. de Noailles ont fait à la Porte une communication identique recommandant au sultan d'appuyer le khédive et de ne pas écouter les insinuations accusant celui-ci de n'avoir pas agi au gré de l'autorité impériale; ils l'ont engagé à sommer l'ex-président du conseil et trois chefs militaires de venir à

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LE 122

FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

L'ORPHELINE

LXII

D'une main fiévreuse, Claudia déchira l'enveloppe.
Un éclair de joie brilla dans ses yeux; ses lèvres eurent un sourire de triomphe.
Un chèque de cent mille francs, à vue, sur les des premières maisons de banque de Paris signé: Georges de la Tour-Vaudieu, venait tomber sur ses genoux.
— Ah! murmura-t-elle, je tiens le duc! Il est là, et le voilà de nouveau mon esclave!... cent mille francs aujourd'hui, demain le triple, c'est ma fantaisie, et bientôt ma fille sera acquise... J'avais raison de compter sur mon ex-courtesane regarda sa montre.
— Trois heures, reprit-elle. Les maisons de banque ne ferment pas avant quatre heures... le temps.

Elle abaissa l'une des glaces de la voiture et dit au cocher:
— Rue Laffitte...

Cinquante minutes plus tard, rentrant chez elle riche de cent mille francs en billets de banque, elle gagnait le petit salon précédant sa chambre au coucher et renfermant le meuble d'ébène dans lequel elle serrait ses valeurs et ses papiers importants.

La somme touchée formait quatre liasses de vingt-cinq billets chacune qu'elle plaça sur le meuble.

Elle prit dans un des tiroirs un assez grand portefeuille, déjà connu de nos lecteurs, et l'ouvrit.

Elle allait y placer les liasses, mais une réflexion l'arrêta et, pressant un bouton d'acier microscopique, elle mit à découvert une poche secrète, absolument invisible sous le maroquin et dont on ne pouvait soupçonner l'existence.

— Le testament de Sigismond et le reçu de Giuseppe Corticelli représentent pour moi une fortune... se dit-elle... Ils seront là en lieu sûr...

L'enveloppe, scellée d'un large cachet de cire rouge mais ouverte par le haut, dont nous avons parlé au début de ce récit, et un autre papier portant la trace de plis nombreux, disparurent dans la poche secrète, puis Claudia joignit les liasses à quelques rares billets de banque, presque les derniers, et le portefeuille reprit sa place au fond du tiroir soigneusement fermé.

Le temps avait passé.
Une femme de chambre vint prévenir mis

tress Dick Thorn que le coiffeur l'attendait; elle alla se mettre en ses mains.

A sept heures moins quelques minutes, Claudia et sa fille franchissaient ensemble le seuil du grand salon encore désert.

Un dîner précédait la fête, et les invités, au nombre desquels se trouvaient Henry de la Tour-Vaudieu et Etienne Lorient, ne pouvaient désormais se faire attendre.

Henry arriva l'un des premiers.

En voyant entrer le jeune homme dans le vestibule, René Moulin devint un peu pâle et trissonna d'inquiétude.

Si le fils adoptif du sénateur le reconnaissait, l'échafaudage si laborieusement construit risquait de s'écrouler car Henry surpris à bon droit de la présence du mécanicien dans cette maison, sous le costume de maître d'hôtel, ne manquerait pas de le questionner et prononcerait sans doute son nom.

Or, ce nom arrivait aux oreilles de mistress Dick Thorn le ferait immédiatement évincer, et peut-être même quelques gardiens de la paix, requis à cet effet, lui mettraient-ils la main au collet.

Heureusement Henry passa près de lui sans le reconnaître.

René Moulin se considéra dès lors comme sauvé car il ne redoutait en aucune façon la présence d'Etienne Lorient.

— Ne vous étonnez de rien, si surprenantes que puissent vous sembler les choses qui se passeront sous vos yeux... avait-il dit au jeune médecin.

Etienne s'était engagé à rester muet et impassible.

René comptait sur cette promesse. Quand un valet de pied introduisit le docteur, le pseudo-Laurent se trouva sur son passage pour lui glisser à l'oreille ces mots:
— Souvenez-vous...

Le neveu de Pierre Lorient inclina la tête en signe d'adhésion, mais sa curiosité grandit encore. Il se demanda de nouveau quel était le secret qu'on lui cachait, et quel rôle étrange allaient jouer sous ses yeux Berthe et René Moulin.

A l'entrée du salon mistress Dick Thorn, presque aussi belle que vingt années auparavant, et Olivia, resplendissante de jeunesse, de fraîcheur et de grâce, recevaient les convives avec une exquise courtoisie.

Quittons l'hôtel de la rue de Berlin et rejoignons Dubief et Termonde attablés dans un restaurant de la barrière Montparnasse.

Ils avaient dîné copieusement et bu de même, sans cependant se griser, comprenant bien qu'ils allaient avoir besoin de tout leur sang-froid.

Termonde jeta les yeux sur l'horloge placée derrière le comptoir où trônait la maîtresse de l'établissement.

— Neuf heures... dit-il en se penchant vers son honorable collaborateur, il se fait temps de combiner notre petite affaire.

— Elle est bien simple, notre petite affaire... répliqua Dubief... Nous devons être à dix heures précises à la porte du numéro 19 de la rue Notre-Dame-des-Champs...

Consantinople pour y rendre compte de leur conduite.

Le Times annonce de Paris que la Porte refuse de se conformer à la demande de la France et de l'Angleterre de télégraphier en Egypte une déclaration hostile à la conduite du parti militaire et favorable au khédive.

La Porte allègue que le refus d'Arabi-Pacha, s'il n'y avait pas de sanction à cette déclaration affaiblirait considérablement l'autorité du sultan.

Les ambassadeurs de France et d'Angleterre requerront alors l'ordre de consentir à une intervention limitée au nom de l'Europe. Cette intervention commencerait par l'envoi d'un commissaire turc qui apporterait aux officiers l'injonction formelle de se soumettre aux ordres du khédive dont les actes antérieurs seraient approuvés par la Porte.

Londres, 30 mai.

Les bruits de l'envoi d'un commissaire en Egypte étaient prématurés ; jusqu'à présent, M. de Noailles et lord Dufferin ont demandé seulement au sultan d'agir en Egypte pour désapprouver la conduite du parti militaire et soutenir le khédive, afin de faire cesser l'opinion répandue en Egypte que le sultan appuierait Arabi-Pacha.

Il est probable que le sultan proposera l'envoi d'un commissaire turc et que les puissances accepteraient cette proposition.

Le Caire, 30 mai.

Les agents de police obligent toutes les classes de la population à signer une pétition au sultan demandant le retrait de la note anglo-française, le départ de l'escadre, le rappel de MM. Malet et Sinkiewicz, et la déposition du khédive en faveur d'un prince indigène égyptien. Il y a 4,000 signataires environ. On assure que la plupart ignorent le contenu de la pétition.

Washington, 30 mai.

L'amiral commandant la flotte des Etats-Unis en Europe a télégraphié au secrétaire de la marine qu'il a envoyé deux vaisseaux à Alexandrie pour protéger les nationaux américains.

Alexandrie, 30 mai.

Une pétition de la colonie anglaise au gouvernement anglais demande d'augmenter sa sécurité contre la soldatesque égyptienne, car les escadres peuvent seulement disposer de 300 hommes.

Ismailia, 30 mai.

On assure qu'un navire égyptien a placé des torpilles hier soir autour du mouillage des vaisseaux anglais, français et italiens.

Le Caire, 30 mai.

Arabi-Pacha dit partout qu'il a reçu une dépêche du sultan, annonçant la nomination d'Halim-Pacha comme khédive.

La panique s'est emparée des Européens, au Caire et ailleurs ; ils fuient vers Alexandrie. Les moyens de transport sont insuffisants.

Port-Saïd, 30 mai.

Les vaisseaux ont changé de position. Ils surveillent les mouvements des navires égyptiens.

ALGERIE ET TUNISIE

Alger, 30 mai. — On donne comme probable le remplacement du général Colonieu par le général Gand. Ce dernier aurait été mandé en toute hâte à Mécherria.

Tunis, 30 mai. — Le Friedland est parti ; c'est le Tarn, qui décidément reste en station à La Goulette.

Le général Logerot est arrivé à Gabès, mais les colonnes des généraux Jamais et Philibert continuent à opérer dans le Sud de la Régence. Il n'est pas possible de faire revenir ces troupes sans s'exposer à de grands désordres. Nous savons de source sûre que certains groupes dissidents se tiennent encore sur la frontière tripolitaine et profitent de toutes les

— Comme tu dis...
— Nous n'en sommes pas loin... nous y serons vite... Voilà l'essentiel...
— L'essentiel, c'est d'avoir la roulante, et nous ne l'avons pas.
— Nous l'aurons, sois paisible... J'ai mon truc... Il faut nous inquiéter d'un endroit par ici où les cochers de fiacre prennent leur pâture...
— Inutile de s'informer... Je connais, chaus-sée du Maine, rue de la Gaîté et rue de l'Ouest, des caboulots où ces particuliers viennent se restaurer...
— On leur y cuisine du gras-double et des tripes à la mode de Caen à s'en lécher les doigts jusqu'aux coudes...
— Loin d'une station !...
— Assez... Ils amènent là leur boîte à res-sorts...
— Suffit... Quand ils ont muselé Cocotte avec une musette d'avoine, les voilà tranquilles et ne pensant qu'à la boustifaille... Comprends-tu ?
— Va toujours... Je comprendrai tout à l'heure...
— En sortant d'ici je passe ma houpelante café au lait par-dessus mes autres frusques... Je mets mon gazon, mes favoris, mon tuyau de poêle en toile cirée et me voilà cocher des pieds à la tête...
Nous nous dirigeons vers l'endroit où ces messieurs mes collègues jouent de la mâchoire... Nous avisons un fiacre léger, avec une bête qui ait du jarret... On lui enlève sa musette et on la bride en un tour de main... Tu entres au

occasions pour rentrer sur le territoire tunisien et faire des razzias ou inquiéter les tribus sou-mises. Les nouvelles de la santé des troupes sont excellentes ; elles sont parfaitement accli-matées et ne souffrent pas. On ne les laisse manquer de rien.

Etranger

Italie

Rome, 30 mai. — M. Ludolf est nommé à l'ambas-sade austro-hongroise à Rome. L'Italie l'a agréé.

— La mission italienne a été reçue avec les plus grands honneurs par le sultan du Maroc, auquel elle a offert des dons de la part du roi Humbert.

Allemagne

Berlin, 30 mai. — On travaille activement à compléter le long des côtes les fortifications du port militaire de Kiel. Ces fortifications s'étendent tout le long de la côte de la Baltique.

La passe du Pillau, à l'entrée du port de Königsberg, sera munie de deux forts blindés. Un fort semblable doit s'élever également dans le voisinage de Memel. Le port de Dantzig verra prochainement s'achever les cinq forts qui le protègent sur la rive gauche de la Vistule et les trois forts de la rive droite.

Le comité des fortifications maritimes élabore aussi les plans pour les forts destinés à couvrir Warnemünde, la rade foraine de Rostock, le port de Wismar et Travemünde, avant-port de Lübeck. L'emplacement des tours blindées à élever dans ces endroits est déjà choisi.

Enfin, le gouvernement prussien a décidé la construction d'un tronçon de chemin de fer sur les 44 kilomètres qui séparent Rostock de Stralsund. De cette façon, une voie ferrée stratégique reliera directement entre eux tous les ports de la mer du Nord et de la Baltique.

Heidelberg, 30 mai. — Un accident de chemin de fer a eu lieu par suite de la rencontre de deux trains.

Huit voyageurs ont été tués et vingt blessés grièvement.

Portugal

Lisbonne, 30 mai. — La Chambre des députés a adopté le projet de tarif relatif au traité de commerce franco-portugais.

Autriche-Hongrie

Vienne, 30 mai. — Toutes les bandes rebelles de la Crivoisie, fortes de 546 hommes, ont déposé les armes. Le quartier général de Raguse est supprimé et les réservistes vont être renvoyés dans leurs foyers.

A la date du 31 décembre dernier, la dette publique de l'Autriche se montait à la somme totale de trois milliards cent quatre-vingt-dix millions deux cent trente et un mille six cent trente-cinq florins (7,995,578,087 fr. 50 centimes), se divisant en 3,093,195,126 florins pour la dette consolidée et en 105,036,509 florins pour la dette flottante. La première est en augmentation de 62,068,475 florins sur 1880, et la seconde en diminution de 13,982,154 florins sur la même année.

MANŒUVRES DE FORTERESSE

Depuis 1874 les manœuvres d'automne sont devenues familières à notre armée. Mais, jusqu'à ce jour, elles ne comprenaient que des opérations en rase campagne, manœuvres de brigade, de divisions ou de corps d'armée, manœuvres de cavalerie, en terrains variés, combats offensifs ou défensifs, à l'exclusion des combats ayant pour objet spécial l'attaque ou la défense des places fortes et des camps retranchés.

Les combats de cette dernière espèce joueront cependant un grand rôle dans les prochaines guerres, l'Allemagne, l'Italie, la France, la Belgique elle-même ayant successivement hérisse leurs territoires de fortifications destinées à servir soit de bases d'opérations dans l'offensive, soit de points d'appui dans la défensive.

Aucune partie de notre frontière de Dunkerque à Besançon, ne peut être attaquée aujourd'hui sans qu' aussitôt l'ennemi se heurte à une place forte, à un camp retranché ou tout au moins à un fort d'arrêt.

Ces derniers ouvrages ont pour objet, comme leur nom l'indique, d'arrêter l'ennemi dans une gorge de montagnes, au passage d'une rivière, aux abords d'un défilé quelconque.

C'est contre eux que viendront buter tout d'abord les troupes légères, cavalerie, artillerie, chasseurs à pied, que les deux partis mettront en campagne le jour même de la déclaration de guerre, pour se procurer des renseignements, pour troubler et essayer de retarder la mobilisation de l'adversaire.

Il importe donc au plus haut point que nos troupes soient, dès le temps de paix, exercées à la guerre de forteresse et familiarisées avec les mille minuties diverses qu'elle comporte. L'instruction à donner sur ce point est d'autant plus nécessaire que les systèmes de fortification autrefois en usage ont été, depuis quelques années, complètement modifiés. Les fronts classiques de nos grands ingénieurs, Vauban et Cormontagne, ont été remplacés par les tracés plus simples, mieux abrités, mais peut-être plus vulnérables, du système dit polygonal.

Or, la plupart des officiers sortis de l'école militaire avant 1870 ne connaissent pour ainsi dire point le système polygonal, ni surtout les perfectionnements dont il a été l'objet par suite des modifications introduites dans la construction des casemates et des progrès considérables réalisés par l'artillerie, la télégraphie, la téléphonie, l'éclairage électrique et le reste. Il eût été sage d'initier le plus promptement possible nos officiers à toutes ces nouveautés et de leur apprendre la part qu'ils en peuvent tirer pour l'attaque ou pour la défense.

Au lieu de cela, grâce au système de puériles ca-chotteries si longtemps en honneur dans les bureaux de la guerre, on s'applique à cacher aux officiers d'infanterie et de cavalerie non-seulement les nouveaux canons, mais, le croirait-on ? les nouveaux forts ! Les consignes données à ce sujet étaient tellement sévères que maints officiers supérieurs se sont vu refuser l'entrée des forts, à la porte desquels leurs soldats mon-taient la garde : le sous-lieutenant, chef de poste, pouvait visiter le fort à son gré, mais le commandant et le colonel de ce sous-lieutenant n'avaient point le droit d'y entrer, et n'en pouvaient obtenir l'autorisation, quand ils la demandaient aux commandants d'armes ou de place !

Le général Billot a été sagement inspiré en rappor-tant ces consignes et en permettant, dans de justes limites, l'accès des forts aux officiers et aux citoyens notoirement honorables. Mais, le ministre actuel de la guerre n'a point borné à cela seulement son interven-tion. Il veut, en outre, que les troupes désignées en temps de paix pour constituer, en cas de guerre, la garnison des forteresses soient, chaque année, à l'épo-que des grandes manœuvres, exercées pendant vingt jours à la défense des villes ou forts qui leur sont af-fectés.

Les bataillons de forteresse — à raison d'un par ré-giment d'infanterie — les batteries à pied et les esca-drons seront réunis dans les places ou forts qu'ils au-ront à occuper en cas de guerre, les bataillons grou-pés sous les ordres des lieutenants-colonels appelés à les commander.

Ces troupes trouveront là le gouverneur assigné à la place, les officiers désignés pour commander l'artil-lerie et le génie, le directeur des services administra-tifs, en un mot tout le personnel de défense. Le gou-verneur exposera, dans des conférences sommaires, l'ensemble du plan normal de défense.

Il procédera, sur le terrain, à la répartition en sec-teurs du front à défendre ; il désignera les comman-dants des secteurs et déterminera les emplacements à occuper, la conduite à tenir, les travaux à exécuter pendant les phases successives de l'attaque et de la défense.

On s'efforcera de reconnaître la ligne probable d'in-vestissement, les emplacements des batteries, places d'armes, établissements et cantonnements de l'assié-géant. On déduira de cette première étude les moyens à employer pour contrearrer l'attaque et on appliquera une partie de ces moyens, en insistant d'une manière plus spéciale sur le tir indirect, la télégraphie, la télé-phonie, la lumière électrique, les reconnaissances à l'aide de ballons captifs, et le maintien des communi-cations avec le dehors par la télégraphie optique, les pigeons et les ballons libres.

Ces utiles exercices auront lieu, pour la première fois, à l'automne prochain, et nous ne doutons point qu'ils ne produisent les meilleurs résultats. (France)

L'enseignement militaire dans les écoles

Le gouvernement se préoccupe de faire don-ner les premiers éléments de l'instruction mili-taire à tous les élèves qui suivent, les cours des différents établissements d'instruction pu-blique (écoles normales, lycées, collèges, éco-les primaires, pensions, etc.).

La préparation des voies et moyens d'exécute-tion de cette mesure réclame toute la sollici-tude de l'autorité militaire.

Aussi le mini tre de la guerre a-t-il adressé aux commandants de corps d'armée une circu-laire, dans laquelle il s'inquiète du recrutement du personnel d'instructeurs.

« De personnel, dit-il, paraît pouvoir être re-cruté parmi les hommes de tous grades appar-tenant à la réserve de l'armée active et à l'ar-mée territoriale. »

« En principe, les séances d'instruction (d'une durée de deux heures) auront lieu le di-manche, autant que possible. Les dispositions de détail qui régèront l'organisation de ce ser-vice seront, d'ailleurs, portées en temps utile à votre connaissance. »

« Les instructeurs qui se seront fait remar-quer par leur zèle et la bonne direction donnée aux exercices pourront être l'objet de mesures particulières de bienveillance. »

« Ils seront susceptibles, notamment, d'obte-nir, sur la proposition de l'autorité militaire, soit la dispense de l'une des périodes d'exer-cices auxquels il se trouveraient astreints dans la réserve active ou dans l'armée territoriale, soit toute autre récompense que le ministre ju-rerait à propos d'accorder. »

Le général Billot prie donc les commandants de corps d'armée de s'enquérir des localités où il existe des établissements scolaires et de faire appel aux officiers, sous-officiers, capo-raux ou brigadiers, et, le cas échéant, aux soldats (réserve, armée territoriale) domiciliés dans ces localités. Ceux d'entre eux qui, re-nuisant les conditions d'aptitude pour donner les premières notions d'instruction militaire, et seront disposés à remplir la mission qu'on se propose de leur confier, seront inscrits nomi-nativement et par grade sur la liste s'établira établie pour chaque centre scolaire.

Cette liste restera en dépôt chez le comman-dant de la gendarmerie. Enfin, il sera relevé sur un état, le nombre, par grade, des hommes disponibles pour donner l'instruction aux jeunes gens de l'établissement scolaire local et celui des hommes à désigner définitivement comme instructeurs, d'après l'effectif des élèves qui se-ront appelés à prendre part aux exercices. Les états centralisés à l'état-major devront être adressés au ministre le 25 juin au plus tard.

La circulaire du général Billot se termine par la recommandation aux généraux de tenir un compte sérieux de la demande du minis-tre.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Républicain du Rhône)

LOIRE

Saint-Etienne, 30 mai. — On sait que le ministre des travaux publics a autorisé la Compagnie des che-mins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée à li-vrer à l'exploitation la ligne de Roanne à Paray-le-Monial (longueur 56,091 mètr. 81 cent.). et que cette ligne sera ouverte jeudi prochain, 1^{er} juin.

Voici les heures de départ et d'arrivée des trains :

De Roanne. — Matin : 7 h. 20 m. ; 10 h. 15 m. Soir : 1 h. ; 8 h.

Arrivée à Paray. — Matin : 9 h. 7 m. Soir : 12 h. 21 m. ; 3 h. 23 m. ; 10 h. 02 m.

Départ de Paray. — Matin : 6 h. 20 m. ; 9 h. 58 m. Soir : 2 h. 10 m. ; 5 h. 20 m.

Arrivée à Roanne. — Matin : 8 h. 16 m. ; midi. Soir : 4 h. 40 m. ; 7 h. 32 m.

Cet horaire est convenablement établi, c'est-à-dire que le voyageur venant de Lyon, Saint-Etienne ou Paray, trouvera au Coteau, près Roanne, des trains

se délasser des séances interminables sur leurs sièges, quand tout à coup les langes s'arrêtent brusquement.

Les trois compagnons venaient d'entendre résonner dans la première salle une voix qui leur faisait dresser l'oreille.

Cette voix sonore et joyeuse, emplissant toute la maison, le r'était bien connue.

— La carte du jour, eh ! père Pi ois ? deman-da-t-elle.

— Lapin sauté, monsieur Lorient, répondit le marchand de vins, gigot braisé, harigot de mouton, côtelettes aux pommes, il y a du choix.

— Do-nnez-moi donc un joli lapin sauté et une fine bouteille de mâcon...

— Pas de potage ? nous avons de la souppe aux choux...

— Une forte assiette alors... avec beaucoup de choux...

— Où faut-il vous servir, monsieur Lorient ? il y a des camarades par là...

— Qui ça ?

— L'arbergiste cita trois noms.

— Fameux ! s'écria Pierre Lorient. Des vieux de la vieille... des bons enfants ! Je trinque-rais de grand cœur avec eux !...

LXIII

Le cocher du fiacre n° 13 se dirigea vers la petite salle et fut accueilli par une joyeuse ex-clamation de ses confrères, qui lui firent place à leur table avec empressement.

— J'arrive de relayer... répondit-il. Mon bidet a ce qu'il lui faut, et c'est à mon tour de prendre un picotin...

(A suivre)

correspondants, sinon toujours immédiatement, du moins dans un court délai, pour les différentes directions.

Le sieur Paul Danès, âgé de soixante-six ans, propriétaire rue des Trois-Meules, souffrait depuis huit jours d'une maladie grave, dont la persistance l'a décidé à mettre fin à ses jours.

Hier, vers deux heures, profitant d'une absence de sa femme, le malheureux s'est pendu dans son appartement.

Danès avait un enfant.

Hier, à 8 heures du soir, la nommée Albertine Mesnier, femme K..., âgée de 22 ans, modiste, demeurant rue Passerat, qui avait déjà manifesté l'intention de se suicider, a profité de l'absence de son mari, avec lequel elle avait eu une discussion à laquelle la jalousie n'était pas étrangère, et s'est tirée un coup de revolver au sein gauche; heureusement, la balle, qui n'a fait qu'effleurer les chairs, a pu être retirée.

MM. les docteurs Viard et Servel ont déclaré que la blessure ne présentait pas de gravité.

ISERE

Grenoble, 30 mai. — Les courses organisées par le Velo-Club grenoblois, à l'occasion de la fête de bienfaisance, due à l'initiative de la Société de gymnastique l'Alliance, avaient attiré hier une foule énorme dans l'enceinte de l'esplanade de la Porte de France.

A une heure et demie, les coureurs, au nombre de plus de quarante, et les membres du Velo-Club se réunissaient sur la place de la Constitution et se formaient en cortège pour se rendre à l'Esplanade. Les musiques civiles ouvraient et fermaient la marche.

Aux places réservées, nous avons remarqué MM. Edouard Rey, maire; Germain, adjoint; Bernard, Caulet, Refait, conseillers municipaux; Viallet, président du tribunal de commerce; Giroud, secrétaire général de la mairie, etc., etc.

Voilà les résultats des courses :

COURSE DU VELO CLUB (réservée aux membres du club). — 1^{er} prix, médaille de vermeil, à M. Avègue. — 2^e prix, médaille d'argent, à M. Kientz. — 3^e prix, médaille de bronze, à M. Carrière.

COURSE DE TRICYCLES. — 1^{er} prix, 100 fr., à M. de Civry. — 2^e prix, 75 fr., à M. Duncan. — 3^e prix, 50 fr., à M. Berthoin. — 4^e prix, 25 fr., à M. Bolide.

COURSE DE BICYCLES. — 1^{er} prix, médaille d'or, à M. Christic. — 2^e prix, médaille de vermeil, à M. Boileau. — 3^e prix, médaille d'argent, à M. Cholin. — 4^e prix, médaille de bronze, à M. Blonieront.

COURSE DE FOND INTERNATIONALE. — 1^{er} prix, 400 fr., à M. de Civry. — 2^e prix, 200 fr., à M. Duncan. — 3^e prix, 100 fr., à M. Thérion. — 4^e prix, 50 fr., à M. Bolide. — 5^e prix, 25 fr., à M. Croms.

EXERCICES ET ADRESSE. — 1^{er} prix, 100 fr., et 2^e prix, 50 fr., ex æquo, à MM. Thérion et Cromb. — HANDICAP OU COURSE DIFFÉRENTIELLE. — 1^{er} prix, 150 fr., à M. de Civry. — 2^e prix, 100 fr., à M. Berthoin. — 3^e prix, 50 fr., à M. Thérion. — 4^e prix, 25 fr., à M. Duncan.

Par décision du ministre des postes en date du 25 mai, a été autorisée la création de bureaux télégraphiques municipaux dans les communes de Beaurepaire et de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs.

Hier matin, le nommé François Séraphin Troussier, âgé de 27 ans, ouvrier papetier, domicilié à Vizille, né à Pierre-Chatel, comparait devant la cour d'assises sous l'accusation d'incendie volontaire.

Il est donné lecture de l'acte d'accusation, dont voici les principaux points :

Un incendie considérable a éclaté à Vizille dans la nuit du 25 au 26 février dernier; le feu avait pris dans la maison portant le numéro 57 de la rue d'Italie, occupée par de nombreux locataires.

Malgré la rapidité des secours, toute la maison fut la proie des flammes, à l'exception des caves et d'une partie du rez-de-chaussée.

Une information fut ouverte, et il devint évident que la malveillance n'était pas étrangère à ce sinistre. Des charges accablantes furent recueillies contre l'accusé, qui demeura au deuxième étage de la maison incendiée, et qui avait été désigné par les voisins comme l'auteur de cet incendie. Dans l'enquête, il avait d'abord déclaré avoir tout perdu, et, en visitant les caves, on découvrit dans la sienne une grande partie de son mobilier, son linge et ses vêtements étaient dans des sacs.

M. Sarrut, avocat général, occupe le siège du ministère public.

M. Charbonnier, avocat, ancien bâtonnier, est assis au banc de la défense.

Après l'interrogatoire de l'accusé, il est procédé à l'audition des témoins, au nombre de 26, dont 20 à charge et 6 à décharge.

Malgré une chaleureuse plaidoirie de M. Charbonnier, le jury, ayant reconnu le sieur François Troussier coupable du crime d'incendie volontaire, la cour a rendu un arrêt qui condamne Troussier à huit ans de travaux forcés et à huit ans de surveillance.

BOUCHES-DU-RHONE

Arles. — Un horrible accident a eu lieu avant-hier dimanche aux arènes d'Arles pendant les courses de taureaux, et cela sous les yeux de plusieurs milliers de spectateurs.

Des taureaux camargues, croisés espagnols, et enfiévrés, prenaient part aux courses. Ils étaient terribles, et tout faisait présumer que ce genre de spectacle qu'on ne devrait plus tolérer dans un pays civilisé allait avoir un épouvantable dénouement. En effet, un spectateur, le nommé Louis Bony, âgé de 60 ans, cardeur de laine à Tarascon, et qui se trouvait tout près des barrières, fut inopinément poursuivi par un des taureaux furieux, et n'eut pas le temps de mettre à l'abri. L'animal lui enfonça une corne dans le flanc, et après l'avoir soulevé en l'air il le laissa retomber sur le sol pour lui labourer le corps à coups de cornes.

Une indescriptible émotion s'empara des spectateurs.

On s'efforça de chasser le taureau et de le mettre à l'écart pour porter immédiatement secours au malheureux Bony. Il avait le ventre ouvert et les entrailles s'en échappaient. C'était un spectacle vraiment affreux à voir. Bony fut transporté dans un état désespéré à l'hôpital.

À la suite de ce déplorable accident, M. le commissaire central, d'accord avec M. le sous-préfet d'Arles, fit suspendre le spectacle. Mais cette mesure, aussi sage qu'humanitaire, provoqua de telles protestations, que, après une heure de tumulte indéfinissable, la prise d'assaut des portes où l'on tenait la recette, et les huées incessantes d'une foule exaspérée, on dut ordonner la continuation du spectacle qui, du reste, s'est terminée sans aucun incident.

Nous espérons que l'autorité supérieure prendra des mesures pour que des faits pareils à celui que nous venons de signaler ne se renouvelent plus. Et le seul moyen est d'interdire, d'une manière générale, les courses de taureaux. Ce genre de spectacle n'est plus de notre siècle.

LE CHOMAGE DES CANAUX

Un arrêté du préfet du Rhône, en date du 13 mai courant, rend exécutoires dans le Rhône les dispositions de la décision prise, le 4 mai dernier, par le ministre des travaux publics, au sujet du chômage et de la durée, en 1882, sur les canaux et rivières canalisés du centre de la France.

Voici les époques fixées pour le chômage de ces canaux :

Canal du Centre, 16 jours de chômage, du 20 août au 5 septembre.

Canal latéral à la Loire : de Roanne à Digoin, de Digoin à Briare, 16 jours de chômage, du 20 août au 5 septembre.

Canal de Briare, 16 jours de chômage, du 20 août au 5 septembre.

Canal du Loing, 16 jours de chômage, du 20 août au 5 septembre.

Canal d'Orléans, 42 jours de chômage, du 20 août au 1^{er} octobre.

Canal de la Sauldre, 42 jours de chômage, du 25 juillet au 5 septembre.

Canal de Berry, 21 jours de chômage, du 15 août au 5 septembre.

Cher canalisé et canal de jonction du Cher à la Loire, 21 jours de chômage, du 15 août au 5 septembre.

Canal du Rhône au Rhin : entre la Saône et Besançon, 62 jours de chômage, du 20 juillet au 20 septembre; entre Besançon et Voujaucourt (néant); entre Voujaucourt et la frontière allemande, 46 jours de chômage, du 5 août au 20 septembre.

Canal de Bourgogne : entre la Saône et Ravières, 62 jours de chômage, du 20 juillet au 20 septembre; de Ravières à La Roche, 31 jours de chômage, du 5 août au 5 septembre.

Saône, entre Gray et Verdun, au-dessus de Gray, 62 jours de chômage, du 20 juillet au 20 septembre; de Gray à Verdun, 52 jours de chômage, du 20 juillet au 10 septembre; de Verdun à Lyon (néant).

Canal de la Haute-Saône et canal de Marilly, 21 jours de chômage du 20 août au 30 septembre.

Seine : de Marilly à Nogent-sur-Seine, 21 jours de chômage, du 20 août au 10 septembre; de Nogent-sur-Seine au barrage de la Grande-Bosse, 62 jours de chômage, du 20 juillet au 20 septembre; du barrage de la Grande-Bosse à Montereau, 16 jours de chômage, du 20 août au 5 septembre; de Montereau à Paris, 16 jours de chômage, du 20 août au 5 septembre; traversée de Paris (néant).

Canal du Nivernais : de Eceize à Pannecau, 19 jours de chômage, du 20 août au 5 septembre; de Pannecau à Auxerre 62 jours de chômage, du 20 juillet au 20 septembre.

Yonne : d'Auxerre à La Roche, 19 jours de chômage, du 1^{er} au 20 août; de La Roche à Montereau, 21 jours de chômage; du 10 août au 1^{er} septembre.

Les bateaux sont autorisés à circuler à leurs risques et périls au-delà des époques fixées pour la fermeture de la navigation, partout où les circonstances permettront de maintenir une hauteur d'eau suffisante dans les biefs.

Les eaux ne seront, d'ailleurs, baissées que dans les biefs où il y aura absolue nécessité de le faire, et, aussitôt après l'achèvement des travaux, on commencera à remettre les eaux dans ces biefs.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mercredi, 31 mai, 151^e jour de l'année. — Soleil : lever, 4 h. 04, coucher, 7 h. 51. Les jours croissent de 2 minutes.

Ephémérides (1778) : Mort de Voltaire.

Voici encore une nouvelle innovation dans le service du ministère des postes.

On sait que, en cas de changement de domicile, chacun peut demander que sa correspondance lui soit réexpédiée à sa nouvelle adresse. Jusqu'à ces derniers temps, il suffisait pour cela de faire les déclarations nécessaires à son bureau de poste, mais il n'était délivré par l'administration aucune pièce pouvant établir que la formalité ci-dessus indiquée avait été remplie.

Par suite, le public se trouvait désarmé, et le manque de contrôle dans cet important service avait pour effet de faire laisser en souffrance nombre de lettres dans les bureaux de poste.

M. Cocheray a voulu remédier à cet état de choses en faisant remettre en vigueur une disposition du règlement général du service des postes, tombée depuis longtemps dans l'oubli.

Aujourd'hui il est délivré à toute personne faisant une demande de changement d'adresse, un bulletin destiné à constater la déclaration faite pour obtenir que sa correspondance lui soit réexpédiée d'un lieu sur un autre.

Sur ce bulletin, à produire en cas de réclamation, il est spécifié que, au cas où il ne serait pas exactement tenu compte de cette déclaration, on doit réclamer auprès du directeur des postes et télégraphes du département dont dépend le bureau où la demande de réexpédition a été faite.

C'est le 1^{er} juillet que les réservistes de la classe de 1872 passent dans l'armée territoriale. Ils doivent se présenter à la gendarmerie pour retirer leurs livrets individuels, ainsi que les hommes de la classe 1876 placés dans les services auxiliaires, et ceux de la deuxième portion de ladite classe passant dans la réserve de l'armée active le 1^{er} juillet 1882.

Nos lecteurs connaissent les vols importants commis ces derniers temps aux ateliers d'Oullins, au préjudice de la compagnie P.-L.-M.

D'énormes quantités de cuivre, dont la valeur ne peut pas être évaluée à moins de deux ou trois cent mille francs ont disparu et ont été vendues à vil prix à plusieurs recailleurs.

Six personnes sont actuellement entre les mains de la justice. Une perquisition opérée hier au domicile d'un des principaux membres de cette bande, le nommé Vasseur, marchand de chiffons, rue de la Sarre, n° 20, à Oullins, a amené la saisie d'une grande quantité de marchandises, cuivre, poudre de guerre, allumettes de contrebande.

On a de plus trouvé deux adresses que l'on suppose être celles des recailleurs.

L'instruction continue.

Dans la nuit d'avant-hier, raconte le *Petit Marseillais*, le cadavre d'un individu a été trouvé pendu à une branche de platanes qui bordent le ruisseau du Sacret, près le pont Saint-Pierre.

Des papiers trouvés sur le cadavre ont permis d'établir que c'était celui d'un nommé Joseph-Victor Vallier, âgé de 31 ans, tailleur d'habits, sans domicile fixe. De plus, le malheureux était porteur d'un calepin sur lequel il avait écrit au crayon les lignes suivantes :

« Monsieur, sortant de l'hôpital depuis peu, ayant cherché de l'ouvrage et n'en ayant pas trouvé, je me détermine à en finir.

« Monsieur, si vous voulez envoyer mes papiers à ma sœur qui reste à Villeurbanne, j'ai des effets que j'ai entreposés chez M. Laurent, tailleur, du côté de Saint-Antoine, grande route d'Aix, je vous serai bien obligé. Je finis ma lettre. Votre serviteur, Joseph Vallier. »

Ne pouvant me résoudre à demander l'aumône, je préfère le suicide.

Un nombreux rassemblement s'était formé hier soir, à 4 heures, sur le quai du Rhône près du pont du Midi; il était occasionné par une femme Anna T..., sans profession, demeurant rue Smith, qui, portant sur les bras son petit enfant, faisait mine de vouloir se jeter dans le fleuve.

Les passants l'empêchèrent de mettre à exécution son fatal dessein et la conduisirent à son domicile.

Une querelle de ménage sans importance avait été l'origine de cette scène qui a failli tourner au drame.

La nuit dernière, à deux heures du matin, les gardiens de la paix, de garde sur le cours Morand, ne furent pas peu surpris en voyant s'avancer vers eux une forme humaine, enveloppée d'un immense drap de lit — le costume traditionnel des fantômes — mais qui, contrairement à l'habitude de ces derniers, qui sont en général des personnages muets, poussait des cris inarticulés et se livrait à une gymnastique des plus singulières.

Les agents peu superstitieux s'avancèrent et ne tardèrent pas à reconnaître qu'ils avaient à faire à une pauvre folle. Cette malheureuse, nommée Marie Delàche, demeurant rue Cuvier, 166, a été conduite au poste.

Hier soir, à 3 heures, une collision violente a eu lieu sur le quai Jayr, entre le tramway n° 86 et un tombereau chargé de sable appartenant à M. Thomas, place de la Pyramide.

Les deux véhicules ont été fort détériorés.

Un voyageur du tramway, M. Durieux, dans sa précipitation à s'assurer des causes du choc, a passé sa tête à travers une vitre, dont les éclats l'ont gravement blessé au front.

Après avoir été l'objet d'un premier pansement à la pharmacie Vial, il a été conduit à son domicile, cours Morand, 7.

Le nommé Pierre S..., âgé de 37 ans, manoeuvre rue Moncey a été arrêté hier soir sous l'accusation de vol de cordages, d'une brouette et de divers outils de maçons, estimés à une centaine de francs environ.

Cet individu a été écroué à la Permanence.

Vingt-deux pêcheurs qui n'avaient pu se résigner à attendre le 15 juin, pour se livrer à leur exercice favori, ont défilé hier devant le tribunal correctionnel, qui leur a fait une généreuse distribution d'amendes, variant de 5 à 50 francs.

On a arrêté hier matin le nommé Charles Guillaume, au moment où il cherchait à vendre

à M. Dubois, marchand de cuirs, rue Sébastien-Gryphe, 55, vingt-six peaux de chèvre tannées, qu'il avait volées à M. Claude, mégissier, rue des Ponts, 41.

Ce malfaiteur, traduit dans la même journée en police correctionnelle, a été condamné à un an et un jour de prison.

Il avait déjà subi huit condamnations.

Le sieur Jean H..., manoeuvre, dont nous avons annoncé l'arrestation pour attaque nocturne grande rue de la Guillotière, a été remis en liberté son innocence ayant été reconnue.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 30 mai, 4 h. du soir.

Température : La pression atmosphérique est supérieure à la moyenne sur toute l'Europe et atteint 772mm, sur les Iles Britanniques. Mais une faible dépression existe sur la France centrale (Paris 765).

A Lyon, le temps est très chaud (29° à 3 h. du soir) et le vent souffle du sud.

Temps probable : Temps chaud tendant à l'orage.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 30 mai 1882.

Les dépêches reçues d'Egypte depuis la bourse d'avant-hier ont profondément modifiées les impressions qui s'étaient fait jour dans le monde financier à la nouvelle de la démission du ministre égyptien. On s'était empressé d'y trouver des éléments de pacification; cette interprétation est fort discutée aujourd'hui et les esprits se rouvrent à la défiance.

La cote a donc assez sensiblement fléchi.

Le 5 0/0 est redescendu à 116,50, après avoir ouvert en baisse de 50 centimes à 116,35 sur les cours de samedi soir.

Le 3 0/0 reste à 83,50; l'Amortissable à 83,60; l'Italien finit à 90,40; le Turc à 13,05.

Les valeurs ont peu varié; le Suez lui-même clôture à 2,760 au lieu de 2,790, ce qui est en somme une faible baisse.

Chemins français offerts.

Afin de faciliter les opérations de la liquidation de fin mai, la chambre syndicale des agents de change vient de décider que les livraisons se feraient, en ce qui concerne le règlement des engagements en actions du Crédit de France, en titres libérés de 250 fr. seulement.

Ce n'est qu'à la date du 6 mai que la cote enregistrera la libération de la seconde moitié du capital. Les retardataires profitent *ipso facto* d'un délai qui facilitera certainement la consommation complète du versement dont la société attend de si grands résultats.

DERNIERE HEURE

Paris, 30 mai, minuit.

La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Léon Say au sujet du rattachement des douanes au ministère du commerce. Le ministre des finances a déclaré qu'il n'approuvait pas cette mesure.

Ont été nommées aujourd'hui les commissions relatives à l'incompatibilité du mandat de sénateur et de député avec les fonctions publiques, à l'organisation de l'assurance agricole, à la demande en autorisation de poursuites contre M. Chavannes, député de la Loire, et à la modification, dans l'intérêt de l'agriculture de la loi de 1870 sur les droits fiscaux, perçus pour les échanges d'immeubles.

La commission de l'impôt sur les boissons a décidé d'ajourner la constitution de son bureau jusqu'à ce que les commissaires aient exposé les avis de leurs bureaux. Elle a nommé M. Girard, président provisoire, et M. Viette, secrétaire.

La commission sénatoriale, chargée d'examiner le projet de jonction du canal d'irrigation du Rhône, a adopté le projet d'une prise d'eau du grand canal à Vineuze et Saint-Etienne, avec un embranchement à Pont-Saint-Esprit.

Le Caire, 30 mai.

Les Anglais habitant Alexandrie ont adressé une pétition à la reine d'Angleterre pour demander une protection plus efficace.

Constantinople, 30 mai.

Ali-ben-Khalifa a envoyé au sultan une pétition des Arabes qui demandent l'intervention de la Porte.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 30 mai.

5 0/0	116 26	Banque Ottom.	811 25
3 0/0	83 22	Turc	13 10
Italian	90 30	Rio	643 75
Egypte	353 12	Extérieure	28 7/16

CHOSSES & AUTRES

Les cloches dans l'Extrême-Orient

Les pagodes de l'Asie renferment de nombreux trésors. Mais ce qu'on ignore généralement, c'est qu'entre autres raretés elles possèdent des cloches qui peuvent rivaliser avec celles de l'Occident.

Les Chinois ont eu longtemps une réputation de hardiesse dans l'art de fonder des cloches. Leurs voisins, les peuples de l'empire Birman ou d'Ava ne leur sont pas inférieurs sous ce rapport, bien qu'ils ne soient presque jamais mentionnés par les campanologistes.

Une des plus grosses cloches qui existent, dit le *Times of India*, se voit à Mengoon, ville située sur la rive droite du grand fleuve d'Iraouaddy, à quelques milles au-dessus de Mandalay, capitale de l'empire d'Ava. Cette cloche a plus de 20 pieds anglais de haut ; son diamètre extérieur est de 16 pieds 3 pouces ; son poids est évalué à quatre-vingt tonnes.

Elle est attachée à trois énormes poutres en bois cerclées avec du fer et reposant sur deux murs en briques ; mais son poids a fait fléchir les poutres et actuellement la grosse cloche de Mengoon se trouve placée sur des traverses qui laissent entre son rebord et le sol un espace suffisant pour qu'une personne puisse se glisser dessous et l'examiner à l'intérieur.

Cette cloche colossale était destinée à une immense pagode commencée à Mengoon par le roi birman Mentara gyi, mort en 1819, après un règne de quarante ans. Men-tara-gyi, surnommé par ses sujets, « le roi grand père », était d'une grande piété ; il résolut d'éclipser tous ses prédécesseurs en construisant une pagode, dont les vastes proportions devaient être pour lui un titre de gloire et de bonheur dans la vie future. Il obligea son peuple à travailler à l'édification de la pagode et, suivant l'exemple des Pharaons, ne les remercia que par des coups de bâton.

Cette corvée dura une vingtaine d'années. Cependant les malheureux Birmans ne purent terminer que le bas de l'édifice, et la « folie » du « roi grand-père » n'offre aujourd'hui aux regards qu'une masse de briques, certainement la plus gigantesque qui existe au monde, car elle ne mesure pas moins de six à sept millions de pieds cubes.

La partie achevée de la pagode comprend plusieurs terrasses et atteint une hauteur de plus de cent pieds. Elle est restée à peu près dans le même état que lorsque les travaux ont été abandonnés ; des portions d'échafaudage adhèrent encore à ses côtés ; on y aperçoit seulement des crevasses produites par le tremblement de terre de 1839. Plus près du fleuve se trouvent les ruines de deux énormes léopards assis, qui atteignent chacun une hauteur de quatre-vingt dix pieds.

Une coutume des Birmans consiste à suspendre sur les terrasses de leurs pagodes des cloches de diverses grandeurs ; ce sont des dons de personnes pieuses qui cherchent à faire leur salut par ce moyen.

Après avoir terminé ses dévotions, avant de quitter la pagode, le fidèle fait sonner sa cloche favorite plusieurs fois de suite. Outre la cloche de Mengoon, on en trouve encore en Birmanie celle de la pagode de Choahy-Dagon, à Rangoun. Cette cloche pèse environ quarante tonnes. On en rencontre, paraît-il, quelques autres dans diverses pagodes birmanes qui sont aussi grosses que « le gros Paul », le nouveau bourdon de la cathédrale de Saint-Paul de Londres, une des plus grosses cloches de l'Europe.

Le Jasmin

Au moment où les premières fleurs de jasmin font leur apparition, c'est être absolument dans l'actualité que de donner quelques renseignements sur ce charmant et odorant arbuste.

On connaît aujourd'hui plus de quarante espèces de jasmin. La plupart sont originaires des Indes-Orientales, de la Nouvelle-Hollande et du littoral méditerranéen. Le jasmin fait notamment l'objet d'une grande culture en Provence et c'est au mois de juin que s'opère la récolte de ces fleurs.

Le jasmin blanc fut apporté des Indes en Europe, vers 1560, par des navigateurs espagnols. On crut d'abord que le lustré délicat de ses fleurs étoilées et la légèreté de ses rameaux exigeaient une culture spéciale ; on le mit en serre chaude, il parut s'y accommoder ; plus tard on tenta des essais de plantation de jasmin en orangerie, il y crut à merveille ; enfin on le risqua en pleine terre, et l'on remarqua que sans aucun soin cette jolie plante brave les hivers les plus rigoureux.

Nul arbuste, en outre, n'est plus aimable ; il tapisse les tonnelles et les murs, et ses fleurs embaument, rafraichissent et purifient l'air en même temps qu'elles offrent aux abeilles un suc exquis. La parfumerie en fait un grand usage.

Le jasmin, dit un journal qui nous fournit une partie de ces renseignements, a sa légende. Avant d'être cultivé en France, il séjourna en Italie. Un duc de Toscane en fut le premier possesseur et défendit à son jardinier d'en donner une seule tige, une seule fleur. Mais ce jardinier avait une fiancée.

Le jour de la fête de celle-ci il fit pour elle un bouquet au milieu duquel il plaça une branche de jasmin comme suprême ornement. La jeune fille, pour conserver plus longtemps cette précieuse plante, la mit dans la terre fraîche.

La branche resta verte toute l'année, et, le printemps suivant, cette branche émit de longs rameaux et se couvrit de fleurs. Des boutures sans nombre en furent extraites et firent l'objet d'un commerce qui enrichit à la fois la fiancée et son galant jardinier devenu son époux.

Depuis, en souvenir de cette aventure poétique, mais dont nous ne garantissons pas l'authenticité, les filles de Toscane portent toutes un bouquet de jasmin le jour de leurs noces.

Il a mangé du Limbourg

En Russie, il y a un proverbe qui dit, quand quelqu'un a reçu une belle rossée : « Il a mangé du Limbourg. »

Voici l'origine de ce proverbe : Le czar Pierre-le-Grand préférait à tout autre dessert du fromage de Limbourg, un des produits les plus odorants de l'industrie laitière.

Un jour, il entama un de ces fromages. Après s'en être régalé à bouche que veux-tu, il tira de sa poche l'étui de mathématiques, qui ne le quittait guère, mesura au compas et inscrivit sur son carnet les dimensions de ce qui restait. Puis, appelant Veltin, son cuisinier en chef, il lui recommanda de ne laisser toucher personne à son fromage.

Le lendemain, le czar s'aperçut qu'on a touché à son Limbourg. Veltin soutint qu'il est tel que Sa Majesté l'a laissé. Alors Pierre-le-Grand lui montre les chiffres du carnet, et, après avoir bien constaté le déficit, il applique de son auguste main une râclée formidable au brave Veltin. De là le proverbe : « Il a mangé du Limbourg. »

Mots de la fin

Quelques combles :

Le comble de la difficulté épistolaire : Ecrire une lettre à cheval.

Le comble du mal de mer : Vomir des injures.

Le comble de la maladresse :

Se couper le doigt en taillant une banque.

SPECTACLES DU 31 MAI

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui mercredi, à 8 h. 1/4 : Les « Cloches de Corneville », avec le concours de M. Simon Girard et de M. Simon Max.

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui mercredi, à 8 h. : La « Fille du Tambour-Major. »

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Casino

rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2. Orchestre sous la direction de M. Léona.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, de 7 heures à minuit.

BOURSE DE LYON

Du 30 mai 1892

Rentes	Comptant	Actuaires
3 1/2 %	83 47	83 47
3 1/2 % amortissable	83 69	83 69
4 1/2 %	116 50	116 50
5 1/2 % français	96 50	96 50
Autrichien 4 1/2 %	13 20	13 20
Russe 5 1/2 %	13 20	13 20
Espagne 3 1/2 %	13 20	13 20
Debt Egypt. unifiée	13 20	13 20
Crédit mob. Espag.	13 20	13 20
Crédit Lyonnais	750	750
Union générale	13 20	13 20
B. Lyon et Loire	13 20	13 20
B. Hypothèque France	13 20	13 20
B. Foncière Lyonn.	13 20	13 20
Banque Ottomane	810	810
Paris-Lyon-Médit.	13 20	13 20
Ch. Autrichien	702 50	702 50
Lombard-Vénitien	366 25	366 25
Saragossa	13 20	13 20
Nord-Espagne	13 20	13 20
Suez	270	270

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture, et qui veulent être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'abonner à la

Gazette

AGRICOLE ET VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches, et qui a été choisi par le Comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18, (près le lycée).
Prix : 8 francs par an

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

Mme V^e YVERNAT

3, rue Vieil-Remersé (Saint-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes
Chambres indépendantes. Soins intelligents et discrétion.

Consultations. — PRIX MODÉRÉS

Connait l'allemand

Le rédacteur gérant, Victor GOURAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellegarde, 14.

ANNONCES

VENTES JUDICIAIRES

A VENDRE OU A LOUER

Un immeuble situé à Dijon, se composant de 30 pièces, très commodément meublé, exploité actuellement comme restaurant et hôtel meublé en excellent état d'entretien, pouvant servir de café avec bal ou à tout autre genre d'industrie.

Rapport annuel brut : 20.000 fr.

Loyer avec meubles, linges, etc., 9.600 francs.

Pour la location, on exige une garantie de deux années de loyer. Pour la vente de l'immeuble et des meubles, on pourrait convertir le tout ou partie du prix en rentes viagères sur deux têtes suivant garanties.

S'adresser à MM. A. Petermann et Cie, directeurs de la Compagnie Générale de publicité, à Dijon.

Le jeudi 1^{er} juin 1892, à midi, sur la place publique de la Guillotière, à Lyon, il sera vendu divers objets saisis, tels que : six voitures de déménagement, à quatre roues, deux chevaux avec les harnais et tous les accessoires y relatifs.

Le même jour, à onze heures du matin, sur la place publique du boulevard des Brotteaux, à Lyon, il sera vendu divers objets saisis, tels que : établis, rabots, varlopes pour menuiserie, pièces de bois, portes, etc.

Le même jour, à midi, sur la place publique de la Cité-Latayette, à Lyon, il sera vendu divers objets saisis, tels que : deux voitures pour l'industrie, à quatre roues, servant au transport de la boucherie chevaline, deux chevaux avec tous les harnais et tous les accessoires y relatifs.

Le même jour, à onze heures du matin, sur la place publique de Kléber, à Lyon, il sera vendu divers objets saisis, tels que : une voiture sous remise, à quatre roues, un cheval avec tous les harnais et tous les accessoires y relatifs.

Le même jour, à dix heures du matin, sur la place publique des Célestins, à Lyon, il sera vendu divers objets saisis, tels que : deux voitures sous remise, à quatre roues, deux chevaux avec les harnais et tous les accessoires y relatifs.

Le même jour, à onze heures du matin, sur la place de la Cité, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que : tables, chaises, commode, fusil, glace, chandeliers, etc.

Les mêmes jour et heure, place des Espéances, vente d'objets saisis, tels que : table, buffet, placard, guéridon, glaces, chaises.

PRETS sur titres français et étrangers, cotés et non cotés jusqu'à 90 0/0 de leur valeur. Ventes et achats. Crédit financier, 134, r. Rivoli, Paris.

L'OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour sans quitter son emploi et 30 fr. en voyageant pour faire connaître un article unique sans précédent. Très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 9, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

Belle écriture cursive

Nouvelle méthode perfectionnée. Trois mois suffisent pour enseigner l'écriture à une personne qui n'a jamais tenu la plume. Réforme complète en moins de deux mois de l'écriture la plus mauvaise.

Leçons à domicile

à 2 francs le cachet. S'adresser à l'Agence Fournier, 14 rue Confort, sous le n° 9941.

DES BOISSONS GAZEUSES. — Guide, manuel du fabricant, 1 vol. grand in-8 illustré de 80 gravures, indispensable à tous ceux qui s'occupent de la lucrative industrie des boissons gazeuses, débitants, brasseurs, etc. Envoi franco contre 5 fr. en timbres poste adressés à l'auteur : Hermann-Lachapelle, 144, faubourg Poissonnière, Paris, et chez tous les libraires. 6073. mai.

RENTES viagères à 80 ans 10 0/0, à 60 ans 15 0/0, à 70 ans 20 0/0, à 80 ans 25 0/0, à 90 ans 30 0/0. Crédit Financier 134, r. Rivoli, Paris.

VENTES à crédit d'obligations de la Ville de Paris, quarts de Ville, Ville de Lyon, Crédit Foncier, payables 10 fr. et 20 fr. par mois avec droit aux tirages. Crédit Financier, 134, rue de Rivoli, Paris.

A vendre d'occasion

Une Table en noyer verni à un pied, de 24 couverts. S'adresser à M. Fontaine, tapissier rue du Plat.

A louer

A LA ST-JEAN
Une pièce au 3^e, rue d'Amboise, 63
S'y adresser. — Prix modéré.

25 0/0 d'intérêt par an, payables tous les mois, garantis par des obligations de la Ville de Paris. Crédit Financier, 134, r. Rivoli, Paris.

10 à 15 % de Revenu CERTAIN

CAPITAL GARANTI et toujours Disponible

Opération sérieuse et SANS RISQUE

DEMANDER RENSEIGNEMENTS
A LA CAISSE SYNDICALE
30, Avenue de l'Opéra — Paris

GRANDE LOTERIE DE L'ORPHELINAT DES ARTS

(Autorisée par arrêté ministériel du 28 novembre 1881)

200,000 BILLETS SEULEMENT PLUS DE

420 TABLEAUX

Offerts par les principaux Artistes Français & Etrangers

UN LOT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Nombreux objets d'art, Dessins, Aquarelles, Bronzes, Marbres, Manuscrits

1 franc — Prix du billet — 1 franc

LE TABLEAU DE M. MEISSONIER

sera repris pour la somme de 15,000 francs

Dépôt général pour le département du Rhône : à l'Agence de publicité, Victor FOURNIER, 44, rue Confort, Lyon.

Envoi franco par la poste contre le prix du billet plus 0 f. 45 jusqu'à 3 billets, 0 f. 30 de 3 à 10 billets, 0 f. 45 de 10 à 45 billets, 0 f. 60 de 45 à 20 billets.

DEMANDEZ dans les Dépôts de la Société des LAITIÈRES du RHONE les Beurre tant appréciés des gourmets et amateurs de Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr. »

Beurre fin de table — 3 75

Qualités estampillées

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quelques bonbons au goudron du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent l'arôme du goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et enlèvent de suite la toux. Le goudron est le seul régénérateur des poumons ; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte sur soi, et d'en sucer une chaque fois que la toux se présente. Prix : boîte, 1 f. 75, la demi 1 f. Env. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharmacien à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Bunor, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpy, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.



A VENDRE

Par suite de décès

LA PHARMACIE LANDOT

A LHUIS (Ain)

La seule existant dans ce canton
S'adresser à M^e JOLY, notaire à Lhuis. 24 mars.

VER solitaire. Guérison par les gâteaux de Secrean. Le seul remède infailible adopté dans les hôpitaux de Paris. Prix d'ingrédients possible. Pharm. Friedland, 37, avenue Friedland, Paris et dans les pharm. importantes. Envoi franco c. mandat 10 fr.

Un Ex-Instituteur

bien au courant des affaires de mairie demande un emploi de secrétaire ou tout autre emploi de bureau. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 3109.

Etude de M^e POINT, notaire à Givors.

ON OFFRE

importants Capitaux à placer par hypothèque. 28 juin.

EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ

Pierre lithographique artificielle donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin, à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression :

N° 1 In-Octavo 25 -[- 16 ordinaire 7 fr., perfo clonné 20 fr.
N° 2 In-Quarto 29 -[- 24 encre 12 fr., encre noire 25 fr.
N° 3 Ministre 35 -[- 24 violette 15 fr., indélébile 35 fr.
N° 4 In-Folio 45 -[- 30 » 20 fr., » 35 fr.

L'Express-Graphic complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié franco en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.

E. Cré. 10, quai de l'Hôpital, au 2^e, Lyon.

MOYEN

De faire rapporter à ses capitaux en opérant sur RENTES FRANÇAISES

50 POUR 100

Recevez expédié gratuitement. S'adresser à la SECURITE FINANCIERE (1^{re} Année)
30, rue NOTRE-DAME DES VICTOIRES, PARIS (PRÈS LA BOURSE)
Maison spéciale pour les Opérations de Bourse à TERME